

**Délégation des actes de
procédures de marchés et
des actes à caractère
financier**



**Volet
COMMUN**

Table des matières

Préambule.....	3
Annexe 1.A - Tableau récapitulatif des délégations de signatures des actes de procédure marchés publics / accords-cadres (Fournitures, Services et Recherche).....	4
Annexe 1.B - Tableau récapitulatif des délégations de signatures des actes de procédures marchés publics / accords-cadres (Travaux et Prestations intellectuelles associées)	5
Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations de signatures des actes financiers	6

Préambule

Dans une démarche de gestion des risques et d'amélioration continue, la délégation de signature évolue et fait désormais une distinction claire entre les actes marchés et les actes financiers. Cette évolution se traduit de la façon suivante :

- Une **délégation des actes marchés portant sur le montant des procédures marchés** afin d'avoir une cohérence et une visibilité globale.
- Une **délégation des actes financiers reposant sur un même et unique seuil** en cohérence avec la réglementation de la commande publique.

Quelle distinction faire entre les actes marchés (Annexe 1A et 1B) et les actes financiers (Annexe 2) ?

- Les actes relatifs aux marchés publics correspondent aux autorisations de signature des actes ou décisions marchés selon les seuils de passation ou d'exécution des marchés
- Les actes à caractère financier correspondent aux autorisations de signature selon des seuils relatifs à l'engagement juridique et la certification du service fait des dépenses

De plus, en matière de délégation des actes marchés, la notion de procédure est introduite afin de donner une vision consolidée de l'ensemble de la procédure et des marchés associés, à un délégataire unique. Par nature, un marché public est un contrat administratif conclus à titre onéreux entre un organisme public et un fournisseur dans le cadre d'une procédure de passation de marché public. Ainsi, une procédure de passation de marché public peut déboucher sur la signature d'un ou plusieurs actes marchés en fonction du nombre de lots/marchés. L'introduction de la notion de procédure dans le cadre des délégations de signature permet ainsi que l'ensemble des marchés d'une même procédure, quel que soit leur montant, soit signé par un seul et unique délégataire. **Une vision marché pour les actes dont le montant est supérieur ou égal à 5 M€ HT est toutefois maintenue dans un objectif de simplification administrative afin d'éviter qu'un nombre trop important de procédures nécessite un passage en Conseil d'Administration et une signature du Président.**

Annexe 1.A - Tableau récapitulatif des délégations de signatures des actes de procédure marchés publics / accords-cadres (Fournitures, Services et Recherche)

Acte / décision	FOURNITURES, SERVICES, RECHERCHE		
	< 60 000 € ⁽¹⁾	≥ 60 000 € ⁽¹⁾ ≤ 500 000 €	> 500 000 € ≤ 1 000 000 € > 1 000 000 €
Passation / Notification du marché			
Rapport de présentation	-	Directeur achats (C)	DGSA finances / achats (E) DGS (F)
Déclaration sans suite / d'infructuosité	Déléataire du service prescripteur (B)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettre aux candidats non retenus, et au candidat retenu et de complément de candidature	Déléataire du service prescripteur (B)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettre de réponse aux demandes de motifs de rejet et décisions relatives aux demandes de communication des documents des marchés publics	Déléataire du service prescripteur (B)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettre de notification du marché	Déléataire du service prescripteur (B)	Directeur achats (C)	DGSA finances / achats (E) DGS (F)
Acte d'engagement et mise au point	Déléataire du service prescripteur (B)	Directeur achats (C)	DGSA finances / achats (E) DGS (F)
Exécution administrative et technique du marché			
Acte modificatif (avenant) et sa lettre de notification	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	DGSA finances / achats (E) DGS (F)
Acte modificatif (clause de réexamen en cours d'exécution du marché et autres) et sa lettre de notification	-	Directeur achats (C)	DGSA finances / achats (E) DGS (F)
Actes d'exécution (pénalité, mise en demeure)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettres de reconduction, de révision des prix de marché	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettre d'affermissement de tranche	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Acte de sous-traitance / lettre de notification	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Certificat administratif	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettres de résiliation, d'arrêt des prestations en fin de phase technique, de suspension d'exécution du marché	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Ordre de service	Déléataire du service prescripteur (B)	Déléataire du service prescripteur (B)	Déléataire du service prescripteur (B)
PV de vérification, admission ou réception de marché	Déléataire du service prescripteur (B)	Déléataire du service prescripteur (B)	Déléataire du service prescripteur (B)
Exécution financière			
Certificat de paiement	Déléataire du service prescripteur (B)	Déléataire du service prescripteur (B)	Déléataire du service prescripteur (B)
Cession de créance (certificat de cessibilité et courrier de transmission du certificat ou de l'exemplaire unique)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Approbation du Conseil d'Administration pour les marchés ≥ 5 000 000 M€ HT Une délégation exceptionnelle est donnée au président et limitée au Plan France Relance pour signer tous marchés supérieurs au seuil autorisé de 5 M€. Une revue des projets et de leurs avancements en fin d'année sera tenue pour information du CA.			

NB : Les actes éventuels non listés (transaction, jury...) sont soumis à la signature du Président.

(1) Mise à jour du 1er avril 2026

Annexe 1.B - Tableau récapitulatif des délégations de signatures des actes de procédures marchés publics / accords-cadres (Travaux et Prestations intellectuelles associées)

Acte / décision	MARCHES SUBSEQUENTS TRAVAUX ET PI ASSOCIES A DES ACCORDS-CADRES EXISTANTS (hors maintenance)	AUTRES PROCEDURES, MARCHES ET ACCORDS-CADRES ET PI ASSOCIEES A DES TRAVAUX		
		≤ 1 000 000€	< 60 000 € ⁽¹⁾	≥ 60 000 € ⁽¹⁾ ≤ 1 000 000 €
MONTANT PAR PROCEDURE (€ HT)				
Passation / Notification du marché				
Rapport de présentation	DGSA P&E (D)	-	DGSA P&E (D)	DGS (F)
Déclaration sans suite / d'infirctuosité	DGSA P&E (D)	Délégataire P&E (A)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettre aux candidats non retenus, et au candidat retenu et de complément de candidature	DGSA P&E (D)	Délégataire P&E (A)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettre de réponse aux demandes de motifs de rejet et décisions relatives aux demandes de communication des documents des marchés publics	DGSA P&E (D)	Délégataire P&E (A)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettre de notification du marché	DGSA P&E (D)	Délégataire P&E (A)	DGSA P&E (D)	DGS (F)
Acte d'engagement et mise au point	DGSA P&E (D)	Délégataire P&E (A)	DGSA P&E (D)	DGS (F)
Exécution administrative et technique du marché				
Acte modificatif (avenant) et sa lettre de notification	DGSA P&E (D)	Directeur achats (C)	DGSA P&E (D)	DGS (F)
Acte modificatif (clause de réexamen en cours d'exécution du marché et autres) et sa lettre de notification	DGSA P&E (D)	-	DGSA P&E (D)	DGS (F)
Actes d'exécution (pénalité, mise en demeure)	DGSA P&E (D)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettres de reconduction, de révision des prix de marché	DGSA P&E (D)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettre d'affermissement de tranche	DGSA P&E (D)	Délégataire P&E (A)	DGSA P&E (D)	DGSA P&E (D)
Acte de sous-traitance / lettre de notification	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	DGSA P&E (D)	DGSA P&E (D)
Certificat administratif	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Lettres de résiliation, d'arrêt des prestations en fin de phase technique, de suspension d'exécution du marché	Délégataire P&E (A)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Ordre de service	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)
PV de vérification, admission ou réception de marché	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)
Exécution financière				
Certificat de paiement	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)
DGD et lettres de notification	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)	Délégataire P&E (A)
Décompte final	Délégataire P&E (A)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Cession de créance (certificat de cessibilité et courrier de transmission du certificat ou de l'exemplaire unique)	Délégataire P&E (A)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)	Directeur achats (C)
Approbation du Conseil d'Administration pour les marchés ≥ 5 000 000 M€ HT				
Une délégation exceptionnelle est donnée au président et limitée au Plan France Relance pour signer tous marchés supérieurs au seuil autorisé de 5 M€. Une revue des projets et de leurs avancements en fin d'année sera tenue pour information du CA.				

NB : Les actes évenuels non listés (transaction, jury, ...) sont soumis à la signature du Président

NB : Les actes éventuels non listés (transaction, jury ...) sont soumis à la signature du Président

(1) Mise à jour du 1er avril 2026

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations de signatures des actes financiers

POLE ET DIRECTION	HORS MARCHÉ	AVEC MARCHÉ
Direction Générale des Services (DGS)	Tout montant	Tout montant
Direction du cabinet de la présidence		
Pôle Formation Insertion Professionnelle et Vie Universitaire (FIPVU)		
Pôle Patrimoine & Environnement (P&E)		
Pôle Finances et achats	< 25K € HT	Tout montant
Pôle Ressources humaines et développement social		
Pôle Recherche International, Partenariats, Innovation (RPI)		
Direction des Systèmes d'Information (DSI)		
Pôle Communication et Vie Institutionnelle (CVI)		
Pôle du pilotage et d'aide à la stratégie		
Direction de la Documentation (DIRDOC)		
Direction des Services Comptables (DSC)		
Conseils de site		